

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Université Ferhat Abbas Sétif 1

SPA Condor Electronics

(UFAS1)



Et



## Convention cadre de Coopération et de Partenariat

Le présent accord général relatif à la collaboration et au partenariat est établi

Entre :

L'Université Ferhat Abbas- Sétif1(UFAS1), ci-nommée, sise au Campus

El-Bez, 19000 représentée par son Recteur, le Professeur Abdelmadjid DJENANE.

D'une part

Et

L'entreprise SPA CONDOR Electronics sise Zone d'activité, route de M'sila ilot 70, section 161, Bordj Bou Arreridj représentée par son PCA Mr BENHAMADI Abderrahmane.

D'autre part.

## **Préambule**

Attendu que les représentants des deux parties ont exprimé le désir d'établir des relations durables dans les domaines relevant de leurs compétences, il est souhaitable de faire une déclaration d'intention en ce qui concerne les domaines de collaboration qui seront envisagés et développés à l'avenir.

Les deux parties feront de leur mieux pour dégager les ressources nécessaires à la prise en charge des activités ci-après, et qui feront l'objet d'une convention particulière liant les deux parties.

D'un commun accord, les deux parties acceptent les conditions de la présente convention cadre, en vue de la mise en œuvre de l'ensemble ou partie des activités ci-dessus, en fonction des disponibilités des ressources humaines et matérielles nécessaires, et conviennent des dispositions suivantes :

### **Article 01 :**

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'intervention et de collaboration entre l'Université Ferhat ABBAS Sétif 1 et la **SPA CONDOR Electronics** dans différents domaines d'intérêt commun.

### **Article 02 :**

L'UFAS 1 et la **SPA CONDOR Electronics** ont convenu de promouvoir et de réaliser les actions suivantes :

- Prise en charge des étudiants de l'UFAS1 dans le cadre des activités pédagogiques telles que stages ou parrainages
- Participation de la **SPA CONDOR Electronics** à l'élaboration des programmes de formation et de recherche présentant un intérêt commun
- Organisation commune de manifestations à caractère scientifique ou pédagogique (colloques, séminaires, ateliers...)
- Toute autre action ayant été agréée par les deux parties

### **Article 03 :**

- Les deux parties arrêteront d'un commun accord un programme de travail à court, moyen et long termes
- Le suivi des termes du présent accord est dévolu à la structure d'interface mixte qui sera créée à cet effet ;

**Article 04 :**

- L'UFAS 1 s'engage à fournir à la **SPA CONDOR Electronics** une copie à la demande de tout document réalisé dans le cadre de cet accord à l'occasion des stages effectués en son sein.
- L'UFAS 1 s'engage à accueillir, à la demande de la **SPA CONDOR Electronics**, le personnel et les membres qu'elle recommande en vue d'opérations de remise à niveau dans les domaines qui l'intéressent.
- la **SPA CONDOR Electronics** s'engage à aider les enseignants et chercheurs de l'UFAS1 pour toute expertise scientifique relevant de leurs compétences.
- la **SPA CONDOR Electronics** s'engage à accueillir les étudiants et les enseignants et à mettre à leur disposition les ressources de manière directe ou indirecte.

**Article 05 :**

La présente convention est établie pour une durée de cinq (05) années, à compter de la date de signature. Elle sera renouvelée par reconduction tacite et modifiée d'un commun accord entre les deux parties.

Il pourra y être mis fin par l'une des deux parties, par écrit, et avec un préavis de six (06) mois.

**Article 06 :**

La présente convention, établie en Quatre (04) exemplaires, prend effet à partir de la date de sa signature par les deux parties.

Sétif le.....

16 NOV. 2016

**Le Recteur de l'Université Ferhat  
ABBAS -Sétif1  
Prof. Abdelmadjid DJENANE**

**Le PCA SPA CONDOR Electronics  
Mr BENHAMADI Abderrahmane**

